

Introduction

**Aux âmes bien nées...
Les obligations du sang**

Nicolas LE ROUX

« Noblesse oblige¹. » La maxime du duc Pierre-Marc-Gaston de Lévis est passée dans le langage courant pour évoquer les obligations morales qui pèsent sur les détenteurs d'un nom, et plus généralement pour inviter tous les prétendants à la respectabilité à adopter un comportement conforme à la dignité qu'ils revendiquent. Ancien député aux États généraux de 1789 et à la Constituante, puis membre de la Chambre des pairs sous la Restauration, le duc de Lévis considérait la noblesse comme une condition imposant des devoirs, à commencer par l'honneur et la générosité et, précisait-il, spécialement dans le cas français, la politesse. Ce moraliste était le lointain héritier des défenseurs de la noblesse comme excellence de vertu :

« Lorsqu'on est issu d'une origine illustre, on doit apprendre à ses enfants que, si le public est disposé à honorer en nous le mérite de nos ancêtres, c'est moins par reconnaissance que parce qu'il s'attend à nous trouver avec eux des traits de ressemblance². »

L'idée n'était pas nouvelle. En 1665, dans son *Dom Juan*, Molière plaçait déjà dans la bouche de Dom Louis une tirade véhémement devenue fameuse :

« Ah ! quelle bassesse est la vôtre ! Ne rougissez-vous point de mériter si peu votre naissance ? Êtes-vous en droit, dites-moi, d'en tirer quelque vanité ? Et qu'avez-vous fait dans le monde pour être gentilhomme ? Croyez-vous qu'il suffise d'en porter le nom et les armes, et que ce nous soit une gloire d'être sorti d'un sang noble lorsque nous vivons en infâmes ? Non, non, la naissance n'est rien où la vertu n'est pas. Aussi nous n'avons part à la gloire de nos ancêtres qu'autant que nous nous efforçons de leur ressembler ; et cet éclat de leurs actions qu'ils répandent sur nous nous impose

1. G. de Lévis, *Maximes, préceptes et réflexions sur différents sujets de morale et de politique*, Paris, C. Gosselin, 1825 (5^e éd.), p. 86 (la formule ouvre la section des *Réflexions* consacrée à la noblesse).

2. *Ibid.*, p. 87.

un engagement de leur faire le même honneur, de suivre les pas qu'ils nous tracent, et de ne point dégénérer de leurs vertus, si nous voulons être estimés leurs véritables descendants³. »

Molière était particulièrement en verve quand il écrivait ces lignes, mais celles-ci étaient bien moins révolutionnaires qu'on pourrait le penser. Le dramaturge ne lançait pas une attaque contre la prééminence de la noblesse, mais réaffirmait au contraire le principe même de l'idéologie aristocratique. C'est d'ailleurs en raison du caractère foncièrement conservateur de son écriture que Molière connut le succès⁴. Il n'y avait pas de conflit entre la « race » et la « vertu », car la pérennisation de la supériorité sociale se trouvait justifiée par l'idée que la valeur se transmettait par le sang. La noblesse était une qualité, pas le nom d'une caste, et l'honneur du gentilhomme reposait sur sa capacité à réactualiser la vertu de ses ancêtres. C'est ce qu'exprimait déjà avec panache le Rodrigue du *Cid* dans les années 1630 :

« Je suis jeune il est vrai, mais aux âmes bien nées,
La valeur n'attend point le nombre des années. »

Si la vertu s'évanouissait, il ne restait qu'une coquille vide. Les moralistes du Grand Siècle distinguaient avec un certain cynisme les « grandeurs d'établissement », c'est-à-dire les constructions sociales de la dignité, et les « grandeurs naturelles » reposant sur les qualités réelles des individus. Pascal le faisait avec une force particulière quand il déclarait ceci :

« Il n'est pas nécessaire, parce que vous êtes duc, que je vous estime ; mais il est nécessaire que je vous salue. Si vous êtes duc et honnête homme, je rendrai ce que je dois à l'une et à l'autre de ces qualités. Je ne vous refuserai point les cérémonies que mérite votre qualité de duc, ni l'estime que mérite celle d'honnête homme. Mais si vous étiez duc sans être honnête homme, je vous ferais encore justice ; car en vous rendant les devoirs extérieurs que l'ordre des hommes a attachés à votre naissance, je ne manquerais pas d'avoir pour vous le mépris intérieur que mériterait la bassesse de votre esprit⁵. »

Sous une unité de façade, quelles failles économiques, culturelles et idéologiques traversaient la noblesse à l'époque moderne ? À quelles obligations, surtout, se sentait-elle tenue, et quelles formes prenaient les engagements politiques, religieux et partisans qui l'animaient ? Quel était le sens des termes « vocation » ou « service » pour les seigneurs et les dames de l'Ancien Régime ? C'est à ces questions, et à quelques autres, que ce

3. MOLIÈRE, *Don Juan ou le Festin de Pierre* [1665], in *Œuvres complètes*, éd. G. Couton, Paris, Gallimard, 1971, 2 vol., t. II, p. 72-73 (IV, 5).

4. R. DESCIMON, « L'exemplarité sociale des *Historiettes* de Tallemant des Réaux », in L. GIAVARINI (dir.), *Construire l'exemplarité. Pratiques littéraires et discours historiens (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2008, p. 181-195.

5. PASCAL, *Trois discours sur la condition des grands* [1660], in *Œuvres complètes*, éd. J. Chevalier, Paris, Gallimard, 1954, p. 619.

volume propose des éléments de réponse. Pas d'approche systématique de la noblesse en tant qu'ordre ou catégorie sociale illusoire, mais une analyse fondée sur l'examen de traces, de textes et d'archives, qui permettent de brosser un panorama de la société des princes et des princesses, des seigneurs et des capitaines, des nobles d'épée et des courtisans, entre le temps de la Renaissance et l'aube du XIX^e siècle.

Présence et statut

À la fin l'Ancien Régime la noblesse française ne comptait guère plus de 25 000 familles, soit environ 140 000 personnes, autrement dit 0,5 % de la population du royaume, alors que vers 1700, il y avait au moins 234 000 personnes nobles⁶. La noblesse s'est réduite progressivement, moins en raison des grandes enquêtes des années 1660 que de l'extinction naturelle qui frappait durement les familles ou du déclin économique entraînant la dérogeance. Le second ordre s'est profondément renouvelé entre 1450 et 1560. Les hommes anoblis de façon « taisible », c'est-à-dire discrète, par le mode de vie, provenaient du monde des élites rurales, officiers seigneuriaux et coqs de village. En achetant un fief et en menant une vie honorable sur trois générations, on finissait par s'agréger à la noblesse, comme l'a montré Jean-Marie Constant à partir de l'exemple beauceron⁷. Les catégories étaient plastiques et poreuses, et la noblesse désignait alors avant tout la qualité d'un lignage, sa condition de supériorité, plus qu'un ordre socialement constitué⁸.

Les guerres de Religion cassèrent le processus de renouvellement progressif du second ordre. La grande ordonnance dite de Blois, signée par Henri III en mai 1579, proclama que la possession d'un fief ne pouvait par elle-même justifier les prétentions à la noblesse. Le roi justifiait le renforcement du contrôle sur les prétendants à la noblesse en affirmant que « la principale force de nostre royaume gît et consiste en nostre noblesse, en

6. M. NASSIET, « Le problème des effectifs de la noblesse dans la France du XVIII^e siècle », in *Traditions et innovations dans la société française du XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1995, p. 105-123; R. DESCIMON, « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, "essence" ou rapport social? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XLVI, n° 1, 1999, p. 5-21 (p. 10); L. BOURQUIN, *La Noblesse dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2002; J. LUKOWSKI, *The European Nobility in the Eighteenth Century*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, p. 12-13; M. FIGEAC, *Les noblesses en France, du XV^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 2013.

7. J.-M. CONSTANT, *Nobles et paysans en Beauce aux XV^e et XVII^e siècles*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1981; *Id.*, *La Vie quotidienne de la noblesse française aux XV^e-XVII^e siècles*, Paris, Hachette, 1985.

8. R. DESCIMON, « Nobles de lignage et noblesse de service. Sociogénèses comparées de l'épée et de la robe (XV^e-XVIII^e siècle) », in R. DESCIMON et É. HADDAD (dir.), *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 276-302; N. LE ROUX, « L'épreuve de la vertu. Condition nobiliaire et légitimation de l'honorabilité au XVI^e siècle », in J.-P. GENET (dir.), *La légitimité implicite*, Paris-Rome, Publications de la Sorbonne-École française de Rome, 2015, 2 vol., t. II, p. 57-72.

la diminution de laquelle est l'affoiblissement de l'estat⁹ ». Plusieurs règlements sur la taille, impôt direct dont les nobles étaient exemptés dans une grande partie du royaume, visèrent à restreindre le nombre des privilégiés. Les officiers de finance devaient s'informer dans chaque paroisse du nom des exempts et de la cause de leur exemption. Le grand mouvement d'anoblissement taisible prenait fin. Par un édit publié en février 1661, Louis XIV systématisa les interdictions établies par ses prédécesseurs, et surtout il les assortit d'un véritable travail de contrôle des prétendants à la noblesse.

Les grandes enquêtes lancées dans les années 1660 provoquèrent une rationalisation et une uniformisation de la condition nobiliaire. Le nombre de lignages nobles se stabilisa, avant de décliner progressivement au cours du XVIII^e siècle. L'exemption de la taille n'avait plus qu'une valeur relative dans la représentation que les nobles pouvaient se faire de leur caractère privilégié, puisqu'ils étaient amenés à payer des impôts nouveaux, la capitation (1695) puis le dixième (1710)¹⁰.

Au XVII^e siècle, l'anoblissement passait surtout par les offices royaux. L'édit sur les tailles de 1600 reconnaissait officiellement la validité de l'anoblissement par charges, et l'établissement de la Paulette, en 1604, garantit aux officiers de pouvoir disposer librement de leurs charges. Si les offices de notaire et secrétaire du roi conféraient une noblesse au premier degré depuis 1485, en revanche les magistrats des cours souveraines (parlements, chambres des comptes, cours des aides, grand conseil, requêtes de l'Hôtel, cours des monnaies) ne bénéficiaient que d'un anoblissement graduel, c'est-à-dire à la seconde génération et au bout de vingt ans d'exercice (ou de la mort en fonction) pour chacun des deux degrés (le père et le fils). En 1644 les principales cours obtinrent l'anoblissement au premier degré après vingt ans d'exercice, mais elles furent remises à la noblesse graduelle en 1669, et finalement le parlement de Paris recouvra la noblesse au premier degré en 1690. De toute façon, la majorité des parlementaires étaient déjà nobles à leur entrée en charge. Le roi accordait par ailleurs des lettres de noblesse à ses officiers, notamment à ceux des sièges présidiaux, échelon judiciaire directement inférieur à celui des parlements. Cette nouvelle noblesse était celle des notables des villes moyennes pour qui le modèle seigneurial et militaire constituait un idéal social.

Au XVII^e siècle, la fortune n'était pas le premier ressort de l'accès à la noblesse, mais l'argent n'en était pas moins « l'auxiliaire indispensable des ascensions sociales », comme l'a montré François-Joseph Ruggiu¹¹. Sur les

9. F.A. ISAMBERT *et al.* (éd.), *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, Belin-Leprieur, 1821-1833, 29 vol., t. XIV, p. 438.

10. M. KWASS, *Privilege and the Politics of Taxation in Eighteenth-Century France: Liberté, Égalité, Fiscalité*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

11. F.-J. RUGGIU, *Élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 182-183.

360 financiers étudiés par Françoise Bayard sous Henri IV et Louis XIII, 239 (66 %) étaient nobles, et les autres étaient bourgeois de Paris. Beaucoup furent anoblis par des charges de notaire et secrétaire du roi ou par lettres¹². La plupart mariaient leurs filles dans la noblesse, notamment de robe, et leurs fils vivaient tous noblement. Particulièrement remarquable est le cas de Gilles Ruellan, mort en 1627. D'origine très modeste, ce Breton de la région de Saint-Malo était marchand de toiles avant de s'enrichir dans le trafic d'armes à l'époque de la Ligue, comme l'assure le très médisant Tallemant des Réaux¹³. Il se lança ensuite dans la ferme d'impôts, s'enrichit énormément et acheta des terres. Anobli par Henri IV, il prit le titre de marquis, et maria ses cinq filles à de grands seigneurs, tandis que ses deux fils devenaient magistrats.

Une telle ascension n'aurait peut-être pas été possible dans le Saint-Empire, comme le montre Martin Wrede dans ce volume, car l'enrichissement par le commerce ne permettait pas d'intégrer les cercles fermés de l'aristocratie germanique. Celle-ci était pourtant animée par un certain nombre de débats qui, à partir du milieu du XVIII^e siècle, l'amènèrent à réfléchir sur sa propre définition. On s'intéressait au duel littéraire opposant l'abbé Gabriel-François Coyer et le chevalier d'Arcq, le premier militant en faveur de l'anoblissement des gens de négoce et de l'engagement de l'ancienne noblesse dans les activités mercantiles (*La noblesse commerçante*, 1756), tandis que le second, qui était soldat de métier et bâtard d'un fils naturel de Louis XIV, réaffirmait la vocation essentiellement militaire de la noblesse (*La noblesse militaire*, 1756). D'autres, comme Pezerols (*La noblesse militaire et commerçante*, 1756) ou Billardon de Sauvigny (*L'une et l'autre, ou la noblesse commerçante et militaire*, 1756), cherchaient à concilier les deux points de vue. La monarchie, quant à elle, tolérait l'accommodement de la noblesse avec le commerce en gros en raison de la dimension publique de celui-ci, c'est-à-dire de sa participation à l'intérêt général, mais dénonçait la pratique du commerce de détail comme incompatible avec l'appartenance au second ordre¹⁴.

Les magistrats des cours souveraines formèrent une « noblesse de robe », expression apparue au début du XVII^e siècle, face à laquelle l'épée allait se construire comme catégorie idéalement prééminente. Élie Haddad examine le processus de construction de la noblesse d'épée comme une réaction à la diversification sociale et fonctionnelle du second ordre. Le XVII^e siècle vit les carrières militaires se multiplier. Il y avait environ 20 000 officiers dans l'armée royale à la fin du règne de Louis XIV. Le Roi-Soleil avait réussi le tour de force qui consistait à imposer le métier des armes au service

12. F. BAYARD, *Le monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1988.

13. G. TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, éd. A. Adam, Paris, Gallimard, 1960-1961, 2 vol., t. I, p. 154-156.

14. M. MARRAUD, « Dérogeance et commerce. Violence des constructions socio-politiques sous l'Ancien Régime », *Gemèses*, n° 95, 2014, p. 2-26.

de la couronne comme la vocation de la noblesse¹⁵. Longtemps en effet, la plupart des nobles étaient prudemment restés éloignés des champs de bataille. Si les convocations du ban et de l'arrière-ban n'avaient guère d'utilité militaire, elles permettaient aux seigneurs de se reconnaître comme les participants d'une même sphère d'honorabilité. À défaut de vouloir effectivement rejoindre l'armée, on aimait revendiquer l'identité belliqueuse.

Les provinces frontalières étaient traditionnellement plus marquées par cet idéal guerrier, comme Laurent Bourquin l'a montré pour la Champagne, où la noblesse se considérait, au début du xvii^e siècle, comme « l'épée et le bouclier de la France¹⁶ ». Néanmoins, même dans cette région, 45 % des lignages n'accomplirent aucune carrière militaire au cours du xvii^e siècle, tandis que seuls 4,6 % fournissaient des officiers aux armées royales pendant quatre générations successives et que 32,1 % découvraient la vie militaire seulement sous Louis XIII ou Louis XIV. Il faut aussi noter que, contrairement à une idée reçue, l'armée n'attirait pas plus les cadets que les aînés, car il fallait des moyens importants pour y faire carrière¹⁷. Parmi les familles engagées dans les carrières militaires, les nobles d'origine robine étaient bien présents. La fusion entre les deux noblesses était pourtant loin d'être aboutie. En témoigne le fait que les grands robins ne parvenaient pas à accéder à la dignité de duc et pair. À ce niveau très élevé, il existait donc un véritable plafond de verre bloquant l'ascension sociale.

Si, numériquement, la noblesse française constituait un monde restreint, et même de plus en plus restreint, en revanche le nombre de titres ne cessa de se multiplier. Cela surprenait beaucoup les voyageurs étrangers, notamment les Anglais qui venaient d'un pays où la noblesse, en tant que catégorie légale privilégiée, ne concernait que les pairs. De fait, en France il y avait seulement 35 ducs et pairs laïques en 1589 : 10 princes capétiens, 14 princes dits étrangers et 11 gentilshommes. Leur nombre augmenta régulièrement au cours du xvii^e siècle, mais sans jamais connaître d'explosion puisqu'en 1723 ils étaient seulement 68 : 7 princes capétiens, 9 princes dits étrangers et 52 gentilshommes¹⁸. En Angleterre, le *peerage* resta étroit sous les Tudors, mais les Stuarts, qui avaient besoin de nouer des fidélités, multiplièrent le nombre de titres. Alors qu'il n'y avait que 55 Lords en 1603, ils étaient déjà 81 en 1615, 126 en 1628 et finalement 163 en 1700. Cependant, les extinctions étaient nombreuses. Parmi les pairs anglais, 19 % des mariages étaient sans enfants et 29 % sans héritier mâle¹⁹.

15. H. DRÉVILLON, *L'impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005.

16. L. BOURQUIN, « Les carrières militaires de la noblesse au xvii^e siècle : représentations et engagements », in J. PONTET, M. FIGEAC et M. BOISSON (dir.), *La noblesse de la fin du xvi^e au début du xix^e siècle. Un modèle social?*, Anglet, Atlantica, 2002, 2 vol., t. I, p. 271-287.

17. L. BOURQUIN, « La noblesse du xvii^e siècle et ses cadets », *Dix-septième siècle*, n° 249, 2010, p. 645-656.

18. J.-P. LABATUT, *Les ducs et pairs de France au xvii^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1972, p. 69.

19. L. STONE, *The Crisis of the Aristocracy 1558-1641*, Oxford, Clarendon Press, 1965 ; L. STONE et J. C. FAWTIER STONE, *An Open Elite? England 1540-1880*, Oxford, Clarendon Press, 1984.

Les signes de la prééminence

Alors que les ducs et pairs pouvaient être comparés aux Lords anglais ou aux Grands espagnols, on ne savait pas vraiment ce qu'étaient les autres nobles français, aussi nombreux que les étoiles dans le ciel, comme le proclamait Peter Heylyn²⁰. Rien de comparable néanmoins à la plèbe nobiliaire castillane ou polonaise. Alors que les Lords étaient tous richissimes, les nobles français avaient des conditions de vie très diverses. Les voyageurs français étaient d'ailleurs éblouis par les conditions de vie de la *nobility* et de la fraction supérieure de la *gentry*. À l'issue d'un séjour en Angleterre, un officier de justice déclarait ainsi :

« Les Gentilshommes Anglois sont extrêmement bien nez : Ils sont presque tous grands, beaux, et adroits ; ils sçavent les exercices, et parlent les Langues étrangères ; sont civils, ne manquent point de conduite dans leurs affaires, et n'ont pas moins d'avantages pour l'esprit, que de belles qualitez pour le corps. [...] Pour estre Noble, il suffit de vivre de ses rentes²¹. »

Aucun problème de dérogeance en Angleterre. Un Lord pouvait être le cousin d'un marchand sans que personne n'y trouve rien à redire. En France, bien qu'il n'y eût aucune unité économique dans le second ordre, l'idéal de l'*otium* obligeait à ne pas travailler de ses mains ni à manier l'argent – en théorie tout au moins. Il existait donc une noblesse pauvre, notamment dans l'Ouest, où les densités nobiliaires étaient importantes.

Les plus aisés des nobles étaient animés par ce qu'Arlette Jouanna a justement appelé « un devoir de visibilité²² ». Il s'agissait de faire correspondre son apparence et son train de vie avec l'idéal de supériorité qui justifiait l'existence même du second ordre. On dépensait des sommes considérables pour assurer la visibilité de sa prééminence. Armes, vêtements, bijoux et montures constituaient un poste de dépense essentiel²³. Laurent Vissière s'intéresse ainsi aux achats réalisés par Louis II de La Trémoille en Italie à partir de 1494. Draps d'or, satin et velours, ou encore plumes d'autruche, tapis de Turquie et pièces d'armure, attisaient la convoitise des seigneurs français lors de leurs séjours ultramontains. La culture de la magnificence était alors à son apogée. Les animaux étaient également recherchés. Les seigneurs vivaient entourés non seulement de chiens et de chevaux, mais aussi d'oiseaux de proie qui constituaient des cadeaux particulièrement prisés. Enfin, il ne faut pas négliger le goût naissant, chez les

20. P. HEYLYN, *A Survey of the Estate of France*, Londres, E. Cotes, 1656.

21. *Les voyages de Monsieur Payen, où sont contenues les descriptions d'Angleterre, de Flandre, de Brabant, d'Holande, de Denmark, de Suede, de Pologne, d'Allemagne et d'Italie*, Paris, E. Loyson, 1663, p. 2-3.

22. A. JOUANNA, « Dilemmes nobiliaires : comment paraître ce que l'on est ? », in J. HERNÁNDEZ FRANCO, J. A. GUILLÉN BERRENDERO et S. MARTÍNEZ HERNÁNDEZ (dir.), *Nobilitas. Estudios sobre la nobleza y lo nobiliario en la Europa Moderna*, Aranjuez, Doce Calles, 2015, p. 25-42 (p. 30).

23. M. MEISS-EVEN, *Les Guise et leur paraître*, Rennes-Tours, PUR-Presses universitaires François-Rabelais, 2013.

grands seigneurs français, pour la peinture des maîtres italiens. La Trémoille était dans ce domaine particulièrement en pointe. La possession d'œuvres de Mantegna, par exemple, permettait aux seigneurs français de s'élever au niveau des princes de la Péninsule et, de leur côté, les Italiens soignaient les relations qu'ils entretenaient avec les envahisseurs en leur faisant parvenir des objets de luxe.

Tout cela ne concernait évidemment que les plus grands seigneurs. Pour le commun des nobles, si l'on peut dire, les divertissements et les pratiques culturelles étaient beaucoup plus simples. On pratiquait une sociabilité virile reposant sur le partage d'expériences physiques, l'équitation, la chasse ou le jeu de paume. On se rassemblait pour manger et boire. Les repas permettaient de manifester le devoir de libéralité. Les jeux (jeu de paume, jeu de maille, billard, cartes...) n'étaient pas seulement un passe-temps mais aussi une forme d'investissement qui tournait parfois à la débâcle financière. L'entretien d'une domesticité nombreuse était également nécessaire pour assurer son statut. La supériorité devait se traduire physiquement et visuellement par la domination.

On trompait l'ennui de la vie campagnarde en accueillant ses « amis », avec lesquels on chassait et l'on festoyait. À la suite des travaux de Jean-Marie Constant, qui a été le premier à faire de l'amitié une grille de lecture de la culture nobiliaire d'Ancien Régime, Christian Kühner montre qu'il ne s'agissait pas d'un sentiment fondé sur l'expression de l'intimité, mais d'une forme généralisée de comportement reposant sur l'entraide. Dans son *Dictionnaire universel*, Furetière définit d'ailleurs l'ami de la façon suivante : « Qui a de l'affection pour quelque personne, et qui luy procure ou qui luy souhaite toute sorte d'avantages²⁴. » Le noble était celui qui, par ses relations familiales, ses alliances et ses liens avec des voisins plus ou moins proches, était capable de mobiliser un large réseau de soutiens. Les grands seigneurs se tenaient au cœur de systèmes relationnels dont les ramifications s'étendaient dans tout le royaume et même à l'étranger.

L'expérience de l'honneur

Au début du XIX^e siècle, l'ancienne noblesse avait perdu le monopole de l'honneur. La Révolution et l'Empire avaient rebattu les cartes. Lazare Hoche, général sorti du rang mort à 29 ans, n'était-il pas le fils d'un palefrenier de Versailles ? Le maréchal Lannes mortellement blessé à Essling en 1809 était né quarante ans plus tôt dans une famille modeste, et avant de s'engager en 1792 il avait été mis en apprentissage chez un teinturier. L'histoire s'accélérait, et les nouveaux héros étaient souvent les inventeurs de

24. A. FURETIÈRE, *Dictionnaire universel*, La Haye, A. et R. Leers, 1690, 3 vol., t. I, art. « Ami, amie » ; J. DEWALD, *Aristocratic Experience and the Origins of Modern Culture: France, 1570-1715*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1993, p. 112.

leur nom. Napoléon instaura même une nouvelle noblesse²⁵. Un peu plus de 3 300 nouveaux titres furent créés en quelques années... Mais l'honneur du soldat était-il le même que celui du gentilhomme²⁶ ? L'idéal d'obéissance et de sacrifice qui constitue l'essence de la condition militaire contemporaine était en germe avant le XVIII^e siècle, mais il était alors intégré à un imaginaire de l'exploit individuel et de d'exaltation du nom. Louis XIV a capturé la gloire ; la défense de la nation s'imposa ensuite comme la cause ultime de l'engagement armé.

L'existence aristocratique était guidée par des modèles mythiques, par le souvenir des ancêtres ou par l'exemple des héros chevaleresques et bibliques²⁷. L'histoire était vécue comme une succession d'événements porteurs de sens, d'occasions révélant et revivifiant le capital symbolique de l'homme d'honneur. La valeur du nom paraissait essentielle dans cet imaginaire. Il ne s'agissait pas d'une simple désignation personnelle, mais bien d'un dénominateur lignager qui enracinait l'individu dans un terreau de valeur. Parce qu'il était responsable de cet héritage, l'homme d'honneur devait se rendre digne de ses ancêtres.

Dans une société où les relations d'homme à homme étaient tout à la fois très inégalitaires et marquées par un impératif de réputation, les exigences de l'honneur gouvernaient une grande part des activités et des formes de présentation de soi. Le maintien du corps participait d'une culture où l'obligation de faire bonne figure s'imposait de façon absolue²⁸. Or cette « façade » était par essence vulnérable. La loi de l'honneur pouvait fonctionner comme un espace autonome pouvant entrer en concurrence avec la loi civile. Les lettres adressées à la cour au moment de l'affaire du duelliste Montmorency-Bouteville, en 1627, révèlent que les grands seigneurs pouvaient considérer le monarque comme un *primus inter pares* avec lequel ils partageaient les valeurs propres au second ordre, indépendamment des obligations légales pesant sur le commun des sujets. L'obéissance se négociait, ou plutôt elle s'intégrait à un système de don/contre-don dans lequel le souverain devait exercer sa justice en accordant sa faveur et ses bienfaits aux plus importants de ses sujets.

Porter l'épée constituait-il vraiment un marqueur social dans l'Europe d'Ancien Régime ? Au XVI^e siècle, les armes étaient répandues dans toute la société, et la multiplication des conflits provoqua sans doute une forme de brutalisation des mœurs. Les conflits n'étaient pas rares, et les nobles n'hésitaient pas à sortir leur épée. Ils demandaient ensuite au roi des lettres de

25. N. PETITEAU, *Élites et mobilités. La noblesse d'Empire au XIX^e siècle, 1808-1914*, Paris, La Boutique de l'histoire, 1997.

26. A. GUINIER, *L'honneur du soldat. Éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières (1748-1789)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2014.

27. M. WREDE, *Ohne Furcht und Tadel. Für König und Vaterland. Frühneuzeitlicher Hochadel zwischen Familienehre, Ritterideal und Fürstendienst*, Ostfildern, Thorbecke, 2012.

28. E. GOFFMAN, *Les Rites d'interaction* [1967], trad. fr., Paris, Éd. de Minuit, 1974, p. 9-42.

rémission, qui leur étaient fréquemment accordées²⁹. La noblesse pouvait ainsi se sentir naturellement autorisée à user de la violence, ce qui provoqua, à l'époque des guerres de Religion, un sentiment de rejet de la part d'une bonne partie de la population. Cette violence était d'ailleurs peut-être plus prégnante dans le monde rural qu'en ville, où les formes de civilité partagées par les notables et les clercs constituaient un modèle fort dès la Renaissance³⁰.

La permanence des conflits armés, en Italie et sur la frontière franco-impériale, puis en France et aux Pays-Bas à l'époque des guerres de Religion, explique la formation d'une culture de la guerre au xvi^e siècle. Les Mémoires des capitaines en donnent un aperçu saisissant³¹. Comme le guerrier amérindien, le chevalier se trouvait parfois aspiré dans une spirale de violence à laquelle il lui était difficile d'échapper³².

L'équitation et l'usage des armes constituaient le cœur de l'éducation des grands seigneurs. La connaissance de modèles héroïques historiques ou fictionnels complétait cet apprentissage. La guerre apparaissait comme la vocation naturelle d'une petite partie de la société nobiliaire. Elle constituait une aventure exaltante, un champ de jeu, une opportunité économique aussi. On ne cherchait pas à mourir au combat, mais l'on était préparé à risquer sa vie. Pour autant, la bataille n'était jamais recherchée pour elle-même, car elle représentait le moment du chaos et de l'incertitude, le temps du déchaînement de forces de violence difficiles à maîtriser. Les hommes se heurtaient, piques, dagues et épées perçaient les corps, brisaient les crânes, tranchaient les gorges. Les cadavres dépouillés, nus et déchiquetés s'amoncelaient. Les grands seigneurs craignaient que leur dépouille ne soit pas identifiée, car ils entendaient inscrire leur destinée dans une longue chaîne familiale dont l'interruption constituait une véritable trahison envers les ancêtres. Louis II de La Trémoille se serait ainsi laissé pousser l'ongle du gros orteil droit pour que son corps puisse être reconnu quand il mourrait « au lit d'honneur, c'est-à-dire au service du Roy en juste guerre », comme le rapporte son biographe, Jean Bouchet³³. La Trémoille trouva effectivement la mort à Pavie, en 1525. Après avoir été embaumé, son corps fut ramené en France et déposé dans l'église Notre-Dame qu'il avait fait élever

29. M. NASSIET (éd.), *Les lettres de pardon du voyage de Charles IX (1565-1566)*, Paris, Société de l'histoire de France, 2010 ; *ID.*, *La Violence, une histoire sociale. France, xvi^e-xviii^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

30. D. ROUSSEL, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

31. Y. N. HARARI, *Renaissance Military Memoirs: War, History and Identity, 1450-1600*, Woodbridge, Boydell Press, 2004 ; D. POTTER, *Renaissance France at War: Armies, Culture and Society, c.1480-1560*, Woodbridge, Boydell Press, 2008 ; N. LE ROUX, *Le crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

32. P. CLASTRES, « Malheur du guerrier sauvage », in *ID.*, *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 209-248.

33. J. BOUCHET, *Le Panegyric du Chevallier sans reproche, Louis de La Trémoille*, in *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, Éd. du commentaire analytique du code civil, 1837, t. IV, p. 477.

à Thouars à proximité de son château. Son épouse, Gabrielle de Bourbon, et son fils, Charles, mort à Marignan, y reposaient déjà. Il s'agissait donc d'une « belle mort » conforme aux attentes de l'élite militaire³⁴. La continuité lignagère n'était pas rompue puisque le petit-fils de Louis pouvait reprendre le flambeau.

Pour les gouverneurs de places fortes, la guerre constituait un théâtre sur lequel l'honneur était mis en jeu. Il fallait être capable de servir le roi dignement, tout en se montrant apte à négocier avec l'adversaire une éventuelle reddition. Comme le montre Paul Vo-Ha, il existait une véritable culture de la reddition honorable qui permettait aux capitaines de déposer les armes sans risquer le massacre de la garnison. Il fallait tout à la fois savoir se rendre à temps pour ne pas risquer un assaut décisif dont les conséquences seraient terribles, et ne pas capituler trop tôt, car dans ce cas le roi interprétait la reddition comme une trahison. La cour fonctionnait comme un tribunal de la valeur militaire, où étaient pesés les mérites des capitaines. On pouvait gagner beaucoup, ou au contraire tout perdre.

Au service de Sa Majesté

En 1525, Louis II de La Trémoille n'était pas mort pour rien. Jean Bouchet publia en effet un récit hagiographique qui brossait le portrait du chevalier idéal à travers l'exemple du seigneur tombé à Pavie. Il assure que son héros était « nect de toutes les maculles de tyrannie, et décoré de toutes les meurs que doit avoir ung prince », ayant dépensé tous ses revenus « au service du Roy et de la chose publicque, et non ailleurs, car il ne fait onc de despence prodigue, mais tousjours honneste et honnorable, à la raison de son pouvoir, qui est une chose digne de grant louange aux princes et seigneurs, quant, oublieux de leurs privées richesses, applicquent tout ce qu'ilz font au profit public, et ament mieulx souvent endurer que de veoir le pauvre peuple piller³⁵ ». On trouve ici une défense et illustration de l'engagement au service du roi. La défaite elle-même avait un sens si le chevalier combattait pour la chose publique.

Cet idéal était partagé par les femmes de l'aristocratie, à commencer par les mères, sœurs et épouses des monarques. Aubrée David-Chapy montre que les dames étaient animées par une éthique de l'engagement qui les poussait à servir le roi, de la même façon que les hommes, à la différence qu'elles ne portaient pas les armes et avaient pour modèles des figures de maternité et de fécondité (Marie, Junon). C'est par elles que se transmettait le sang de France ; elles avaient donc le devoir sacré de perpétuer la lignée royale, mais elles pouvaient aussi, en tant que régentes, assumer un

34. H. GERMA-ROMANN, *Du « bel mourir » au « bien mourir »*. *Le sentiment de la mort chez les gentils-hommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001.

35. J. BOUCHET, *Le Panegyric du Chevallier sans reproche*, *op. cit.*, p. 478.

rôle de gouvernement particulièrement important, et cette fois, c'est à la Prudence qu'on les identifiait. Les régences exercées par Louise de Savoie, en 1515 et surtout en 1524-1526, marquèrent un tournant décisif. Catherine de Médicis reprendrait plus tard ce rôle, avec la conviction que les dames ont, par l'usage de la parole et de la négociation, la capacité d'éteindre les incendies provoqués par l'orgueil masculin. Quand les hommes déchirent les liens de société, les femmes les recousent. La devise de Catherine de Médicis était l'arc-en-ciel, symbole de paix et signe de l'union indissoluble entre les hommes et Dieu³⁶.

La place des dames se transforma au lendemain des guerres de Religion³⁷. Certes, il y eut encore des régences féminines (Marie de Médicis, Anne d'Autriche), et les princesses jouèrent un rôle central lors des troubles de la Fronde³⁸, mais le temps des grandes femmes de gouvernement était sans doute achevé, non seulement en France, mais aussi en Angleterre et aux Pays-Bas méridionaux. À l'époque baroque, les gouvernants portaient encore des robes, mais il s'agissait de cardinaux. Le Grand Siècle fut un temps d'exaltation de la vigueur virile des monarques, et le pouvoir royal fut plus que jamais assimilé à celui du père sur des sujets réduits à un statut de mineurs politiques. Le XVIII^e siècle, la Révolution et l'Empire ne changèrent guère les choses, ce qui explique pourquoi le duc de Lévis pouvait se montrer extrêmement condescendant à l'égard des dames : « Les pensées des femmes ne sont guère que des allusions [...]. La nature en donnant tant de grâce et de finesse aux femmes, a voulu leur donner une indemnité pour le génie qu'elle a exclusivement réservé à l'homme³⁹. »

À l'époque où le duc de Lévis trempait sa plume dans le fiel misogyne, le regard porté sur les princesses de la Renaissance n'était guère flatteur. Dans les ouvrages de vulgarisation historique, soit elles n'apparaissent pas du tout – pas un mot sur Louise de Savoie et Catherine de Médicis dans les *Époques et faits mémorables de l'histoire de France* de Durand (1814), par exemple –, soit elles étaient présentées comme des manipulatrices jalouses et cruelles, comme c'est le cas de Catherine de Médicis dans l'*Abrégé de l'histoire de France* de Moithey (1810).

Partis et engagements

Avant 1560, les nobles français se montraient particulièrement fidèles au roi et la prise d'armes ne constituait pas une attitude courante. La

36. D. CROUZET, Denis, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis. Une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy*, Paris, Albin Michel, 2005 ; L. CAPODIECI, « *Medicaea Medaea* ». *Art, astres et pouvoirs à la cour de Catherine de Médicis*, Genève, Droz, 2011, p. 170-180.

37. M. DE WAELE, « La fin des guerres de Religion et l'exclusion des femmes de la vie politique française », *French Historical Studies*, vol. 29, 2006, p. 199-230.

38. S. VERGNES, *Les Frondeuses. Une révolte au féminin, 1643-1661*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

39. G. de LÉVIS, *Maximes, préceptes et réflexions*, op. cit., p. 57 et 59.

« trahison » de Charles de Bourbon en 1523 a constitué un événement réellement exceptionnel, et c'est l'attitude agressive du roi et de sa mère qui a provoqué la rupture⁴⁰. Bien que les liens d'homme à homme restassent relativement fluides, l'engagement dans des réseaux clientélares amenait parfois les gentilshommes à suivre un patron aristocratique quand celui-ci se soulevait. Certains grands seigneurs considéraient comme naturelle leur participation à la sphère de l'autorité, surtout quand le souverain était un enfant. Dans *De l'intérêt des princes et des États de la chrétienté* (1638), Henri de Rohan voit comme cause première de « l'affaire de la Ligue », c'est-à-dire des guerres de Religion, la jeunesse des rois François II et Charles IX, qui poussa chacun à revendiquer « le maniement des affaires ». La motivation religieuse était en réalité essentielle pour la constitution des premiers partis aristocratiques⁴¹.

Le siècle commençant avec la conjuration d'Amboise (1560) et s'achevant avec le pardon accordé au Grand Condé (1659) ont vu les prises d'armes se multiplier et les manifestes justifiant l'action nobiliaire fleurir. Menés par le premier prince de Condé et l'amiral de Coligny, les protestants affirmaient combattre pour le roi et la défense de la loi, contre ces tyrans qu'étaient les Guise. Dans leurs déclarations, ils minimisaient le poids de la question religieuse pour donner plus de portée à leurs arguments, notamment auprès des catholiques modérés⁴². Un petit texte publié pendant la première guerre de Religion déclarait ainsi que les soldats de l'armée du prince de Condé combattaient tout à la fois pour l'honneur de Dieu, le service du roi et la conservation de la patrie⁴³. Un idéal de régime mixte, associant l'aristocratie à la monarchie, et éventuellement la démocratie à travers les magistrats (au premier rang desquels les princes du sang) et les États généraux, fut revivifié pendant les guerres de Religion⁴⁴. Une partie des capitaines partageaient une culture aristocratique qui les faisait se reconnaître comme des pairs, malgré les différences partisans et religieuses. C'est ainsi que le prince de Condé, fait prisonnier à Dreux en 1562, partagea le lit du duc de Guise le soir de la bataille⁴⁵.

À mesure que les années passaient, une véritable culture de la guerre civile s'établissait. Les exécutions de sang-froid se multipliaient. Condé

40. D. CROUZET, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Fayard, 2003.

41. H. DAUSSY, *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Genève, Droz, 2014.

42. P. BENEDICT, « Pour quoi luttaient les protestants en 1562? Sur la dissémination et réception des "Déclarations" du prince de Condé », in G. HAUG-MORITZ et L. SCHILLING (dir.), *Médialité et interprétation contemporaine des premières guerres de Religion*, Berlin, De Gruyter Oldenbourg, 2014, p. 24-36.

43. *Prières ordinaires des soldatz de l'armée conduite par Monsieur le Prince de Condé*, Lyon, 1563.

44. A. JOUANNA, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989; EAD., *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.

45. B. DERUELLE, « "Faire bonne guerre". Idéal chevaleresque, comportements guerriers et régulation sociale dans la bataille de Dreux (1562) », in A. BOLTANSKI, Y. LAGADEC et F. MERCIER (dir.), *La Bataille. Du fait d'armes au combat idéologique (XV-XIX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2015, p. 109-122.

fut tué sur le champ de bataille de Jarnac en 1569, sans qu'on sache si sa mort fut un hasard malheureux ou une décision réfléchie. Le cadavre, en chemise, aurait ensuite été chargé sur un âne, voire, pire, sur une vieille ânesse, pour être porté jusqu'au duc d'Anjou, le commandant de l'armée royale⁴⁶. Les adversaires ne se reconnaissaient plus comme des pairs dans la sphère de l'honneur, mais comme des ennemis mortels. C'est en tout cas ce que Brantôme soutient, qui rapporte que le futur Henri III (« Monsieur »), alors à la tête de l'armée royale, se réjouit ouvertement de la disparition du chef du parti huguenot : « Pour tourner à M. le Prince, estant mort, Monsieur n'en fut nullement marry, mais très joyeux, car il avoit opinion qu'il luy en eust fait faire de mesmes : car, d'ennemy à grand ennemy, il n'y a que se garder⁴⁷. »

Les protestants ne retrouvèrent jamais la puissance de mobilisation qu'ils possédaient au début des guerres de Religion. Grâce à leurs villes fortifiées et aux troupes levées à l'étranger, ils purent néanmoins résister aux offensives royales. Sur le champ de bataille, on n'avait guère de pitié pour les vaincus. En 1586, François II de Coligny, le fils de l'amiral tué à la Saint-Barthélemy, assiégeait Compeyre, non loin de Millau. Il n'éprouvait aucun remords quand il écrivait à son épouse avoir laissé tuer plusieurs gentilshommes qui demandaient la vie moyennant le versement d'une rançon :

« Ils ne parloient que mil, deux mil escus, dix mil escus, qu'on leur sauvas la vie. Monsieur de Saint-Auban cria à Monsieur de Saint-Genet qu'il tuast Roquelaure, qu'il ne le fist point prisonnier ; il lui dit : Tuez cet ennemi de Dieu, je vous en feray reproche, et l'autre, comme il lui bailloit l'estocade au travers de la tête, disoit : Jeunesse, sauve-moy la vie, je te donneray dix mil escus⁴⁸. »

Le capitaine huguenot ne doutait pas de la sainteté de sa cause. Le carnage même témoignait de la force d'un engagement qui ne devait laisser aucune place à l'intérêt personnel.

Les engagements partisans changèrent de forme au xvii^e siècle. Dans les années 1610, les princes se soulevèrent à plusieurs reprises, mais les prises d'armes restaient limitées. La motivation religieuse ne servait plus de ciment aux partis. En revanche, les années 1620 virent les tensions interconfessionnelles renaître. Henri de Rohan et son frère Soubise reformèrent un parti dont on peine à cerner les motivations si l'on ne se replace pas dans le contexte de la guerre de Trente Ans (à partir de 1618), et de la très énergique

46. A. BOLTANSKI, « Dans cette bataille, tomba et fut écrasée la tête du serpent ». Les usages idéologiques de la mort du prince de Condé dans le camp catholique », in *EAD., La Bataille, op. cit.*, p. 109-122.

47. Pierre de Bourdeille, sieur de BRANTÔME, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Paris, Société de l'histoire de France, 1864-1882, 11 vol., t. IV, p. 348.

48. R. de CAZENOVE (éd.), « Lettres de François de Coligny, comte de Chastillon, fils de l'amiral, à sa femme, Marguerite d'Ailly de Pecquigny, 1586 », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1859, p. 48 (F. de Coligny à sa femme, devant Compeyre, 20 juillet 1586).

reconquête catholique menée en Europe centrale et germanique, d'une part, et de la guerre aux Provinces-Unies (à partir de 1621), d'autre part⁴⁹. La peur poussait à la prise d'armes. En dépit de sa faiblesse numérique, le parti huguenot réussit à tenir tête aux forces royales en 1621-1622 et 1625-1626, mais il fut défait lors la troisième guerre (1627-1629), malgré le soutien apporté par l'Angleterre⁵⁰.

Il était désormais difficile de justifier la révolte, et c'est pourquoi la plupart des seigneurs protestants se tenaient dans une attitude prudente. Agrippa d'Aubigné, réfugié à Genève, constatait que les esprits avaient changé. Selon lui, le temps de l'engagement et du combat au nom de Dieu était achevé :

« Le mot de parti était sous les pieds, les anciens vocables abolis, comme *zèle, cause de Dieu, relèvement des enseignes d'Israël, mourir pour la vérité, pour la querelle des prédécesseurs*. Tous ces mots étaient changés en *service du Roi, obéissance parfaite, être bon Français, point brouillon, point turbulent, guéri des folles passions*. Quiconque soupirait autre chose était tenu pour mélancolique et maniaque⁵¹. »

Le vieux guerrier était en colère car ses coreligionnaires abandonnaient la cause de Dieu. La Majesté terrestre avait vaincu.

La guerre, la cour, l'exil

Pour autant, l'imaginaire chevaleresque n'avait pas disparu. Le duc Charles-Emmanuel de Savoie, étudié par Stéphane Gal, se rêvait l'égal des princes et des rois. Profitant du chaos qui régnait dans le royaume, il s'empara du marquisat de Saluces, ultime possession française au-delà des Monts, en 1588. Il chercha ensuite à amadouer Henri IV quand celui-ci réclama la restitution de cette seigneurie. Le roi, lassé par les attermolements de ce petit prince, finit par mener une opération militaire pendant l'été de 1600, et il s'empara sans peine de la Savoie et de la Bresse. S. Gal montre que la guerre fut accompagnée par une campagne de mobilisation de l'opinion qui présentait les Savoyards et leur duc comme des êtres dépourvus de toute noblesse et indignes de confiance. Un siècle plus tôt, on disait la même chose des Suisses, qui, eux, avaient la réputation de bêtes sauvages qu'il fallait exterminer.

Charles-Emmanuel de Savoie avait à cœur de venger l'humiliation de son grand-père, Charles III, qui avait perdu ses États quand François I^{er}

49. O. CHALINE, *La reconquête catholique de l'Europe centrale, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Le Cerf, 1998 ; *Id.*, *La bataille de la Montagne blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 2000.

50. J. DEWALD, *Status, Power, and Identity in Early Modern France: The Rohan Family, 1550-1715*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2015.

51. A. d'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, éd. A. Thierry, Genève, Droz, 1981-2000, 11 vol., t. X, p. 55.

s'était emparé successivement de la Savoie (1536) et du Piémont (1537), et ce n'est qu'après la paix du Cateau-Cambrésis de 1559 qu'Emmanuel-Philibert, le père de Charles-Emmanuel, put récupérer ses terres. Charles IV de Lorraine connut la même mésaventure un siècle plus tard. À partir de 1634, les duchés de Lorraine et de Bar furent en effet occupés par les Français. Le prince s'exila, entraînant derrière lui une petite cohorte de fidèles, tandis que la majorité des nobles faisait allégeance au roi de France. Anne Motta suit le parcours de ces hommes et analyse le rapport particulier qu'ils pouvaient entretenir, d'une part, avec leur duc, d'autre part, avec une terre dont le seigneur naturel était désormais absent. La vieille noblesse lorraine se trouvait écartelée entre la fidélité due à la personne du duc et un idéal d'autonomie, notamment judiciaire. Mais la noblesse pouvait-elle vivre sans prince ? Et le prince pouvait-il vivre sans noblesse ?

À défaut de mettre son épée au service de Dieu ou du roi, on pouvait servir le monarque à la cour et dans les services centraux de l'administration. Le « compromis absolutiste », pour reprendre l'expression suggestive de Jonathan Dewald, reposait sur l'association des grands lignages au fonctionnement de l'État royal. La monarchie accordait des charges, des commandements militaires et des pensions à des seigneurs dont elle attendait en retour une parfaite loyauté⁵².

Replacée dans ce cadre, la cour constituait non pas une cage dans laquelle la noblesse se trouvait soumise aux caprices du monarque, mais un creuset culturel, une sphère publique dans laquelle les réputations se construisaient et un espace de contact et de négociation entre le souverain et les grands seigneurs. Mais c'était aussi une arène dans laquelle se déroulait la compétition pour l'accès aux ressources de l'État royal à travers la faveur du monarque⁵³. Ce jeu ne pouvait se jouer seul, et c'est pourquoi les factions aristocratiques fonctionnaient comme des équipes rivales, et régulièrement renouvelées, dont les membres se soutenaient pour parvenir à leurs fins. Dans son étude sur le fonctionnement de la cour de Prusse au XVIII^e siècle, Sébastien Schick dévoile la façon dont les partis se façonnaient et se refaçonnaient en fonction de l'évolution des alliances et des conflits internationaux. Il n'y avait pas rupture entre la sphère militaire et le milieu diplomatique et ministériel. On servait à l'armée avant de faire carrière à la cour et les solidarités d'origine militaire étaient très fortes.



On en aura la confirmation en lisant les chapitres qui suivent, les noblesses de l'époque moderne avaient des visages très divers, et il n'y avait

52. J. DEWALD, *The European Nobility, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 140.

53. R. G. ASCH, *Nobilities in Transition, 1550-1700: Courtiers and Rebels in Britain and Europe*, Londres, Arnold, 2003.

pas de commune mesure sur le plan économique et social entre un petit seigneur et un grand serviteur du roi, en France comme en Prusse. Il existait néanmoins des horizons idéologiques qui pouvaient rassembler des personnages aussi différents. Le second ordre était traversé par des idées d'utilité et de vocation qui devaient se traduire par des formes d'engagement et de service.

Au milieu du xviii^e siècle, Montesquieu affirmait que la maxime fondamentale sur laquelle reposait la monarchie était la suivante : « Point de monarque, point de noblesse ; point de noblesse, point de monarque⁵⁴. » Or, comme la monarchie était fort ancienne, la noblesse pouvait se considérer comme un ordre aux qualités permanentes et à l'identité fixée de toute éternité. Ce rêve poussait le duc de Lévis, sous la Restauration, à soutenir que la noblesse était consubstantielle à la monarchie : « Un roi sans noblesse est un général sans armée. [...] La noblesse est fille de l'histoire ; toutes deux sont immortelles⁵⁵. » C'est ainsi que, dans les années 1820, on pouvait se rassurer en appréciant la peinture de style troubadour.

54. MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, 1748 (Livre II, chap. 4).

55. G. de LÉVIS, *Maximes, préceptes et réflexions*, *op. cit.*, p. 89.